E52 - 2022

Les douceurs d'Albertine – Éléments de corrigé

QUESTIONS	RÉSULTAT ATTENDU	POINTS
DOSSIER 1 : Optimisation de la gestion du personnel		
1.1 *Étudier la pertinence de l'embauche d'un saisonnier en répondant aux demandes de Dominique BILLAUD.*	1- Nombre d'heures supplémentaires réalisées sur l'année 2021 de Messieurs BINET et JOBARD et rapprochement avec le contingent annuel légal	45 points
	2- Comparer le coût du recours à un CDD à temps plein supplémentaire au coût des heures supplémentaires réalisées en 2021 sur cette même période	
	3- Faire une synthèse du travail réalisé	
DOSSIER 2 : Impact de la saisonnalité sur les ressources humaines		
2.1 Proposer le questionnaire souhaité par Dominique BILLAUD. *2.2 Rédiger le courriel d'accompagnement contenant le lien numérique du questionnaire.* *2.3 Proposer en les justifiant des moyens qui auraient permis d'éviter les départs des deux saisonniers.*	2.1. Concevoir le questionnaire numérique destiné à recueillir l'avis des saisonniers sur la saison écoulée 2.2. Rédiger le courriel d'accompagnement 2.3. Citer les moyens de fidélisation des saisonniers	35 points
TOTAL		**80 points**

DOSSIER 1 : Optimisation de la gestion du personnel

Vous êtes chargé(e) de :

1.1. Étudier la pertinence de l'embauche d'un saisonnier en répondant aux demandes de Dominique BILLAUD.

1) **Nombre d'heures supplémentaires réalisées sur l'année 2021** par Messieurs BINET et JOBARD et rapprochement avec le contingent annuel légal

Nom et Prénom	Taux horaire en euros	Cumul heures supplémentaires du 01/01/2021 au 31/08/2021	Heures supplémentaires du 01/09/2021 au 31/12/2021		TOTAL HS ANNÉE/salarié
			Supp. à 25%	Supp. à 50%	
BINET Bertrand	11,28	90	83	36	**209**
FONTAINE Marie	10,53	43	39	24	**106**
BOUHOURS Edith	11,28	52	62	25	**139**
JOBARD Alexis	11,70	78	56	26	**160**
Heures Supplémentaires pour 4 autres salariés	11,28	163	223	33	
TOTAL HS 09/2021-12/2021			**463**	**144**	

L'entreprise a bien respecté le contingent d'heures supplémentaires légal pour Messieurs BINET et JOBARD, ne dépassant pas les 220 heures.

2) **Comparer le coût du recours à un CDD supplémentaire à temps plein au coût des heures supplémentaires réalisées en 2021 sur cette même période**

Calcul coût des heures supplémentaires à 25 % :

Taux horaire moyen 10,53 € x 1,25 = 13,16 €

Taux horaire moyen 11,28 € x 1,25 = 14,10 €

Taux horaire moyen 11,70 € x 1,25 = 14,63 €

(13,16 X 39) + (14,10 X (83+62+223)) + (14,63 X 56) = **6 521,14 €**

Calcul coût des heures supplémentaires à 50 % :

Taux horaire moyen 10,53 € x 1,5 = 15,80 €

Taux horaire moyen 11,28 € x 1,5 = 16,92 €

Taux horaire moyen 11,70 € x 1,5 = 17,55 €

(15,80 X 24) + (16,92 X (36+25+33)) + (17,55 X 26) = **2 425,86 €**

Calcul Coût total des heures supplémentaires du dernier quadrimestre :

6 521,14 + 2 425,86 = **8 947,00 €**

1ère solution : démarche attendue et à privilégier

Intégration des congés payés et des charges patronales **:** 8947 *1.1 * 1,39 = 13 679,96 €

Déduction loi TEPA : 1,5 € X (463 h +144 h) = 910,50 € (c'est à dire 463 h majorées à 25% + 144 h majorées à 50%)

13 679,96 – 910,50 = **12 769,46 €**

2ème solution : autre démarche acceptable

Sans intégration des congés payés

Charges patronales **:** 8 947 *1,39 = 12 436,33 €

Déduction loi TEPA : 1,5 € X (463 h +144 h) = 910,50 € (c'est à dire 463 h majorées à 25% + 144 h majorées à 50%)

12 436,33 – 910,50 = **11 525,83 €**

Coût total HS du dernier quadrimestre : 12 769,46 € ou 11 525,83 €

Calcul du salaire brut d'un CDD sur 4 mois,

Salaire Brut mensuel (au coefficient 160) pour les mois de septembre à décembre : 1 774,54 €

Rémunération brute sur la période : 1 774,54 X 4 = 7 098,16 €

- Indemnité de précarité : 10% de la rémunération brute totale sur la période : 7 098,16 X 10% = 709,81 €
- Indemnité de CP : 1/10ème de la rémunération brute totale sur la période (indemnité précarité incluse) : 7 098,16 + 709,81 = 7 807,98 ⇨ 7 807,98 /10 = 780,80 €

Total salaires bruts sur la période de 4 mois = **7 807,98 + 780,80 = 8 588,77 €**

Calcul du montant des cotisations patronales sur la période :

Total des cotisations patronales : 8 588,77*0.39 = 3 349,62 €

Coût total d'un CDD sur la période de septembre à décembre : 8 588,77+ 3 349,62 = 11 938,40 €

Différence :

1ère solution admise : Intégration des congés payés : 12 769,46 – 11 938,40 = 831,06
Différence : 831,06 € Le CDD est plus avantageux

2ème solution admise : sans intégration des congés payés : 11 938,40 - 11 525,83 = 412,57
Différence : 412,57 € Le recours aux HS est plus avantageux

Faire une synthèse du travail réalisé (*note de synthèse, mémo, rapport)*

De : Camille MAILLARD	A : Mme Billaud, gérante
Objet : synthèse sur la gestion des heures supplémentaires	Date : *date de l'examen*
PJ : calcul des heures supplémentaires, éléments de coût d'un CDD	

Note de synthèse

Dans le cadre de votre questionnement sur la gestion des heures supplémentaires, j'ai fait quelques recherches et calculs. Voici les résultats de mon étude sur les 2 points sur lesquels vous souhaitiez que je travaille.

1. **Réponse à Messieurs Binet et Jobard**

Concernant le nombre d'heures supplémentaires réalisé par les salariés, il respecte pour chaque salarié le contingent annuel qui est fixé à 220h/an/salarié. Cela est vrai également pour M. BINET qui totalise 209 heures supplémentaires cette année.

Il est à noter toutefois que ces deux salariés ont réalisé beaucoup d'heures supplémentaires entre septembre et décembre 2021, ce qui peut expliquer leur impression d'avoir réalisé trop d'heures cette année.

Peut-être faudrait-il prévoir une répartition des heures supplémentaires plus homogène entre les salariés pour éviter ce ressenti ?

2. **Comparaison embauche CDD temps plein et heures supplémentaires sur la période de fin d'année**

Concernant l'intérêt de recruter un CDD supplémentaire sur la période septembre-décembre cette année, on constate, qu'embaucher un CDD coûte moins cher à l'entreprise de 831,06 € (ou coûte plus cher de 412,57 €).

Toutefois, il faut tenir compte du fait que ces heures supplémentaires semblent devenir contraignantes pour certains salariés.

J'en conclus donc que l'entreprise peut recruter un salarié supplémentaire en CDD à temps complet sur une période de 4 mois plutôt que de recourir aux heures supplémentaires. La différence de coût est insignifiante.

De plus, cette solution donne de la souplesse et permettrait à l'entreprise de recourir aux heures supplémentaires seulement en cas de nouveau surcroit d'activité.

Vous trouverez ci-joint les éléments de calcul appuyant mes remarques.

Je reste disponible pour toute information complémentaire.

Camille MAILLARD

NB : le candidat peut avoir vérifié que le nombre d'heures supplémentaires réalisées sur la période des 4 mois soit l'équivalent d'une embauche en CDD à temps complet. **Cette observation n'est pas exigée**

« On constate que la somme des heures supplémentaires réalisées sur la période de Septembre à Décembre s'élève à 607 h, ce qui correspond exactement à 4 fois 151,75 h soit un CDD à temps complet pendant 4 mois ».

DOSSIER 2 : Impact de la saisonnalité sur les ressources humaines

Vous êtes chargé.e de :

2.1. Proposer le questionnaire souhaité par Dominique BILLAUD.

Les douceurs d'Albertine

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE ET NOUS AIDE !

Vous venez de passer une saison au sein de l'entreprise Les Douceurs d'Albertine. Nous souhaitons améliorer votre accueil et votre intégration pour la saison prochaine. Nous vous remercions de nous consacrer quelques minutes pour faire part de votre expérience.

1.Votre ressenti sur la saison passée

1.1- Comment évaluez-vous la saison que vous venez de passer au sein de l'entreprise « Les douceurs d'Albertine » ?

Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante ☐

1.2- Vous considérez que votre intégration a été :

Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante ☐

- Pourquoi ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1.3- Comment évaluez-vous votre formation au sein de l'entreprise ?

Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante ☐

1.4- Vous considérez la rémunération que vous avez perçue comme : Choisissez un élément.

Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Pas du tout satisfaisante ☐

1.5- Comment qualifiez-vous vos conditions de travail ?

Très satisfaisantes ☐ Satisfaisantes ☐ Peu satisfaisantes ☐ Pas du tout satisfaisantes ☐

2. Votre intention de revenir chez nous

2.1- Avez-vous l'intention de revenir lors d'une prochaine saison ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

2.2- Pour quelles raisons ? *(Vous pouvez cocher plusieurs cases et sélectionner jusqu'à 3 choix)*

L'accueil ☐ L'intégration ☐ La formation ☐ la pénibilité ☐ la précarité ☐

La rémunération ☐ Les horaires de travail ☐ l'ambiance de travail ☐: l'accessibilité ☐ autres ☐……

Vos remarques :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Un grand merci pour votre confiance et votre participation.

VALIDER

2.2 Rédiger le courriel d'accompagnement contenant le lien numérique du questionnaire

De : billaud.d@douceursalbertiine.fr
A : *salariés concernés (en CDD)*
Objet : Votre avis nous intéresse et nous aide
Bonjour, Nous vous remercions de votre précieuse collaboration lors de la dernière saison. Afin d'améliorer les conditions de votre accueil à venir, nous vous invitons à nous faire part de votre avis par simple clic sur le lien suivant : Votre avis nous intéresse et nous aide Vos réponses nous permettront d'améliorer l'accueil et de mieux répondre à vos attentes. Un grand merci pour votre aide. A très bientôt ! Dominique BILLAUD, Gérante Les douceurs d'Albertine

2.3 Proposer, en les justifiant, des moyens qui auraient permis d'éviter les départs des deux saisonniers

La réponse est ici proposée sous forme de tableau mais il n'y a pas d'exigence de forme. Toute proposition cohérente sera admise.

Motifs	Moyens
Fatigue due au déplacement	• Solutions pour faciliter les déplacements • Proposition de logement, horaires de travail adaptés (conditions de travail)
Pas d'évolution de carrière	• Formation efficiente répondant aux perspectives du salarié • Valorisation des compétences • Rémunération attrayante
Recherche d'un emploi stable	• Clause de reconduction d'un contrat saisonnier • Avantages sociaux, • Rémunération attrayante.
Mauvaise ambiance de travail	• Conditions de travail favorables : renforcement de l'esprit d'équipe (management d'équipe adapté, rémunération attrayante : primes collectives).
Manque d'écoute et d'attention	• Recueil des besoins des saisonniers, promotion de conditions de travail favorables